

Il faut coopérer !

Cette injonction apparaît récurrente dans le secteur de la santé et scande les différentes réformes depuis plusieurs dizaines d'années. Un constat identique peut d'ailleurs être dressé dans d'autres domaines (collectivités territoriales, universités... etc.). Mais cet impératif semble aujourd'hui encore plus incontournable.

D'une part, nul ne conteste la crise profonde que traverse le système de santé français. Les cahiers de doléance rédigés dans le cadre du « Grand débat national » (2019) et les réunions d'initiative locale organisées à cette occasion ont attesté du caractère central de cette préoccupation pour une grande majorité des participants confrontés à des difficultés croissantes d'accès aux soins. Celles-ci s'expliquent notamment par les vives tensions rencontrées en matière de ressources humaines, particulièrement médicales. Or, comme l'indiquait le Président de la République dans son discours du 6 janvier 2023, « on a la démographie de nos médecins », ce qui signifie que la situation ne connaîtra pas d'amélioration tangible du point de vue quantitatif avant une dizaine d'années. Dans ces conditions, l'intensification des coopérations s'impose comme l'un des remèdes afin de « libérer du temps médical ».

D'autre part, le phénomène de transition épidémiologique caractérisé par le vieillissement de la population et la progression des maladies chroniques nécessite, de plus en plus, une prise en charge coordonnée et centrée autour du parcours du patient. Là encore, la coopération entre les différents professionnels s'avère indispensable.

Le législateur est donc intervenu à plusieurs reprises récemment pour adapter les outils existants ou en créer de nouveaux : loi Buzyn du 24 juillet 2019, ordonnance du 12 mai 2021 sur les CPTS et les maisons de santé, loi Valletoux du 27 décembre 2023, loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024...etc. Dans le même temps, les acteurs se saisissent de ces instruments et des pratiques renouvelées apparaissent.

**Institut de Formation en Droit de la santé
Centre de droit de la santé UMR Adès 7268 (CDSA-IFDSa)**

Espace Cassin 1 – 3 avenue Robert schuman – 13628 Aix-en-Provence cedex 1
Tel : 04 13 94 46 70 – @mail : karima.bounoua@univ-amu.fr
(Master 2 DGIS Droit et Gestion des Institutions en Santé (IFDSa))

Inscription : karima.bounoua@univ-amu.fr

amU Faculté de droit
et de science politique
Aix Marseille Université



AFDS

ADES UMR
7268



Le renouveau des **coopérations** dans le **secteur de la santé**

Dir. Arnaud Lami et Vincent Vioujas
Centre de droit de la santé, UMR 7268 ADES

**Vendredi 4
avril 2025**

Salle du conseil n°1
Faculté de droit et
de science politique
Campus Schuman
Aix-en-Provence



9h00 **Ouverture**
Jean-Baptiste Perrier,
Doyen de la Faculté de droit et de science politique

9h15 **Introduction**
Arnaud Lami

1^{ÈRE} PARTIE

Les nouveaux outils de coopération

Sous la présidence de
Mme le Professeur Poirot-Mazères, *présidente de l'AFDS*

9h30 **L'acte III des GHT : le GHT-GCS**
Michael Battesti, *docteur en droit, DGA CHU de Saint-Etienne*

9h50 **Le GTSMS, nouvel outil de coopération dans le secteur social et médico-social**
Arnaud Lami, *MCF HDR, Directeur CDSA, AMU*

10h10 **La recherche d'un mode de financement favorisant les coopérations**
Pierre-Louis Bras, *inspecteur général des affaires sociales*

10h40 **Débats et pause**

11h10 **Le nouveau régime des activités de soins, un levier pour les coopérations ?**
Maxence Cormier, *avocat au barreau de Paris*

11h40 **Protection des données de santé et coopération hospitalière**
Frédéric Laurie, *MCF, AMU*

12h00 **Débats**
Déjeuner libre



2^{ÈME} PARTIE

La mise en œuvre des actions de coopération

Sous la présidence de
M. Yann Bubien, *directeur général de l'ARS PACA*

14h15 **Vers un nouveau partage de compétences entre professions de santé ?**
Isabelle Poirot-Mazères, *Pr UTC, présidente de l'AFDS*

14h35 **Les coopérations entre collectivités territoriales : un modèle pour le champ sanitaire ?**
J-C. Ricci, *Pr émérite AMU*

14h55 **Coopération et enjeux autour des personnels**
Axel Véran, *avocat associé, Cabinet Houdart*

15h15 **Débats et pause**

15h40 **Le rôle de l'ARS**
Yann Bubien, *directeur général de l'ARS PACA*

16h00 **Table ronde**
Établissements publics et privés : concurrence ou complémentarité ?

Modérateur : Anthony Valdez, *Directeur de l'organisation des soins, ARS PACA*
Florence Arnoux, *députée régionale de la FHF*
Xavier Vaillant, *Directeur des opérations France du groupe d'hospitalisation privé Almamivva santé, Président de la FHP Sud-Est.*

16h45 **Conclusion**